



DÉCLARATION CPE SNES/SNUEP-FSU CAPA du 16 Juin 2017

Cette CAPA intervient dans le contexte particulier de la mise en place du nouveau gouvernement. M. Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, ne nous est pas inconnu. Sa vision néo-libérale de l'éducation, largement exprimée dans divers médias ces derniers mois, ne nous rassure pas. Le SNES-FSU restera très vigilant quant à la déclinaison de son programme.

Au terme de cette première année de mise en place de cette réforme, le bilan est sans appel. Comme le SNES-FSU l'avait dénoncé, la réforme des collèges et des programmes construite dans la hâte a détérioré les conditions de travail des enseignants, des personnels d'éducation et des élèves. L'insuffisance et la médiocrité des formations imposées aux collègues ont transformé cette année en parcours du combattant. Pour les CPE, cette réforme a été synonyme de nouvelles injonctions institutionnelles : contributions aux AP et EPI ainsi qu'aux parcours divers et variés... alors qu'ils sont déjà en tension et souvent seuls en collège pour gérer l'urgence du quotidien. Il n'est pas envisageable de s'engager sur tous les fronts au détriment du cœur du métier : le suivi éducatif des élèves. Des collègues subissent des pressions afin d'exécuter les tâches délaissées par les autres personnels. Le CPE ne doit pas être la variable d'ajustement !

La réponse n'est certainement pas dans la vieille recette du renforcement de l'autonomie. Le SNES-FSU continuera de combattre les projets qui mènent à la concurrence entre les établissements et entre les individus et n'ont fait nulle part la preuve de leur efficacité.

Les premières annonces sur la fonction publique (apologie du « mérite »), et la dénomination singulière de son ministère suscitent l'inquiétude. Il en est de même pour la mise en œuvre du PPCR. Malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel « carrières et rémunérations » déconnectera largement l'avancement de l'évaluation des personnels, ce dont nous nous félicitons. Trois rendez-vous de carrière remplaceront désormais la notation administrative annuelle et les avis portés pour l'accès à la hors-classe. Un cadrage national de l'évaluation est impératif. Pour les CPE, c'est la fin d'un système de notation unique. Tout au long des discussions sur le projet de grille d'évaluation, le SNES-FSU a défendu un dispositif aligné sur celui des enseignants et consacrant l'ambition de la circulaire de missions, un CPE « concepteur de son activité ». Il a dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe ». La double évaluation doit permettre de sortir d'un rapport dual avec le chef d'établissement et de prendre appui sur des critères nationaux en lien avec la pratique professionnelle. Le SNES sera à l'offensive pour que cette avancée vers la double évaluation

ouvre aussi la porte à une inspection spécifique CPE issue du corps. Le SNES-FSU continuera, parallèlement, de revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui, seule, permettrait une véritable inspection-conseil.

Quelles seront les modalités d'évaluation mises en place dans notre académie ?

Le principe selon lequel tous les CPE ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est à dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite, est désormais acté.

A cet égard nous nous félicitons que dans l'académie, tous les CPE détenant le 11^{ème} échelon de la classe normale et promouvables à la hors-classe soient effectivement promus. Mais dans un même temps nous dénonçons que les premiers 10^{ème} échelon promus le soient grâce à la bonification liée au mode d'accès dans le dernier échelon (grand choix) qui pénalise les collègues avec la plus grande ancienneté promus au choix alors que tout le monde s'accorde à dire que le système d'avancement existant est particulièrement inepte pour les CPE du fait des nombreuses égalités et de la simple notation. Un nouveau chantier s'ouvre avec la classe exceptionnelle. Créée au 1^{er} septembre 2017, elle constitue un nouveau débouché de carrière après la hors-classe, répondant à l'allongement de la durée d'activité. Les volumes de promotion et les modalités d'accès, calqués sur les pratiques managériales en vogue dans l'administration, sont inadaptés à la structure de nos corps et ne permettront pas à tous d'atteindre ce grade avant le départ à la retraite. Les modalités d'accès doivent être revues au profit d'un accès ouvert à tous.

Le SNES-FSU revendique une carrière en onze échelons intégrant les indices terminaux de la future classe exceptionnelle pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade.

Si nous nous félicitons de la tenue et des débats s'étant déroulés lors du dernier GT Métier CPE avec pour point fort l'annonce de la tenue d'un « séminaire » avant les vacances d'automne permettant de traiter des différentes problématiques liées aux conditions de travail des CPE et de leur relation avec les personnels de direction par le prisme de la « continuité du service », nous tenons à vous faire part de notre inquiétude.

En effet, depuis plusieurs semaines les tensions entre chefs d'établissement et CPE s'exacerbent à nouveau sur différents sujets : recrutement et renouvellement des emplois d'AED, assignation systématique des CPE à des tâches de secrétariat en particulier en lycée, y compris en faisant du CPE le secrétaire automatique de différentes instances telles que les conseils de discipline, ou CA... sans accord préalable, souhaits émis à plusieurs reprises et dans différents établissements de pouvoir profiler les postes de CPE afin d'avoir des personnels plus dociles, opposition à des demandes de temps partiel car non compensés pour les CPE tout comme les décharges syndicales inférieures à un mi-temps. Cette situation est même particulièrement dégradée dans les établissements où exercent les commissaires paritaires du SNES/FSU avec des mises en cause et des fonctionnements inacceptables du simple fait de demander l'application de notre circulaire de mission. Nous pourrions développer plus amplement ces différentes situations dans un autre cadre.

A quelques semaines de clore l'année scolaire et en pleine préparation de rentrée, le flou demeure sur de nombreux sujets. La rentrée 2017 s'annonce encore pleine d'incertitudes pour les élèves, les familles et les personnels. Pour le SNES-FSU, l'école a plus que jamais besoin de sérénité.

Enfin, nous remercions les services pour la qualité du travail effectué lors de la phase intra du mouvement 2017.

Les commissaires paritaires

P. Leyrat – M. Gallais – O. Raluy – C. Bourdier – E. Sabin – M. Aqil